



licencement sans raisons,et lettre non conforme

Par **sauliere**, le **25/12/2011 à 18:44**

bj mon employeur étant handiquapée a 100% ELLE ne peut pas bouger ç est sa fille qui gère tout? elle m a embauché pour m occuper de sa maman a temps complet, 8h par jour . ELLE me dit 3mois après qu elle voulait me liçencié car elle ne pouvait plus me payer 8h et qu il fallait que j en fasse 3h,elle n habite pas dans la même ville que sa mère elle vient qu une fois par mois,un matin le 18 octobre je me suis présentée pour prendre mon travail,j ai trouvé porte close; elle n a pas voulue m ouvrir,j ai pris des témoins car elle m a empêché de donner des soins a sa mère;elle ne pouvait pas rester toute seule car sa fiie est partie se promener en ville j ai reçu une lettre recommandée qui ne m entionnée pas mon licencement, elle avait pas fait de déclaration a l urssaf que 3 mois après j ai eu mes filles de paies,depuis plus rien je ne peux pas m inscrire aux assédics et je n ai aucun salaire depuis octobre. j ai pris un avocat mais je voudrais savoir si j ai une chance d avoir tout mes papiers plus mon retard des salaires car elle dit que je n aurai pas un sou; je compte sur la justice,mais elle est coriace et insolente on ne peux pas discuter av elle.J ATTEND votre réponse car je suis en train de tomber malade car mes factures tombemt et je suis dans le rouge aidez moi merci a vous

Par **P.M.**, le **25/12/2011 à 21:20**

Bonjour,

Puisque vous avez pris un avocat, il devrait avoir une appréciation tout à fait éclairée, dossier en main, des chances d'aboutir...

Il semble qu'effectivement une décision favorable doive intervenir en référé prud'homal mais je ne peut pas préjuger de la décision...